

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## LOI

### modifiant le nombre des Arrondissements municipaux et des Adjointes de la ville de Lyon.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Les dispositions des paragraphes 2 et 3 de l'article 73 de la loi du 5 avril 1884, concernant le nombre des adjoints de la ville de Lyon et sa division en arrondissements municipaux, sont modifiés de la manière suivante :

« Le nombre des adjoints de la ville de Lyon est porté à dix-neuf.

« La ville de Lyon est divisée en sept arrondissements municipaux, conformément aux indications du plan annexé à la présente loi. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 mars 1912.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur,  
T. STEEG.



## CHRONIQUE MENSUELLE

La rue Edouard VII à Paris. — Le projet de M. H. Nénot. — L'architecture de la place. — Un grand hôtel de luxe. — Aménagement des 240 chambres. — Construction de la rue. — Le luxe babylonien. — Les désagréments du marais-chaussée. — Le concours des pare-boue. — Une digestion difficile.

Pour ceux, combien nombreux d'ailleurs, qui ont conservé dans leur rétine la vision des splendeurs architecturales du quartier de l'Opéra, au centre des grands boulevards qui portent les noms resplendissants d'Hausmann, des Capucines et des Italiens, il peut paraître surprenant qu'il existe encore dans ces parages quelques coins délaissés où le grand luxe des constructions parisiennes n'ait pas encore pénétré.

Cependant, une Société, au capital de 6 millions, s'est formée récemment pour mettre en valeur un terrain enclavé dans la masse circonscrite par la rue Caumartin, le boulevard des Capucines et la rue Scribe, qui longe l'Opéra. La trouée faite aux dépens des immeubles dont il s'agit doit porter le nom de rue Edouard VII. Le terrain conquis dans la masse a la forme générale d'un vaste rectangle central, relié par deux branches à angle droit, d'une part, au boulevard et, d'autre part, à la rue Caumartin.

Ainsi la nouvelle rue, partant du boulevard suivant une direction légèrement oblique, débouche, au bout de 80 mètres environ, sur une place à huit pans, dont la plus grande diagonale a 30 mètres de longueur, puis se prolonge à angle droit, avec une largeur réduite à 9 mètres, jusqu'à la rue Caumartin. La longueur totale de la voie publique, du bou-

levard à cette dernière rue, est d'environ 200 mètres, mesurés suivant l'axe de la chaussée.

La rue ainsi tracée ne laisse plus disponible, comme terrain à bâtir, que deux bandes à droite et à gauche, dont l'épaisseur est respectivement de 10 m. 50 d'un côté et, de l'autre, de 7 m. 25 seulement.

Toutefois, le terrain s'élargit dans la partie centrale rectangulaire, surtout sur le côté gauche, où l'espace devient suffisant pour aménager les constructions d'un hôtel de luxe à voyageurs, qui doit constituer la principale exploitation de la Société.

Si l'on se représente bien la forme irrégulière du terrain, et si l'on tient compte de cette circonstance que les constructions adossées à des murs mitoyens ne pouvaient prendre jour que sur la rue, on conçoit combien il était difficile de tirer d'une situation aussi désavantageuse le parti que la Société devait escompter pour la réussite de son entreprise.

Nul ne pouvait s'acquitter, dans de meilleures conditions, de cette tâche, que l'architecte éminent qui en fut chargé par la Société, M. H. Nénot, le restaurateur de la Sorbonne et l'artisan de tant d'autres monuments remarquables.

Toutes les ressources de l'architecte ont été judicieusement utilisées par l'auteur des projets, tant au point de vue des aménagements intérieurs que de la décoration des façades. Ces dernières sont construites en pierre de taille, et les rez-de-chaussée disposés pour magasins, sur les deux tronçons de rue, sont édifiés au moyen de pilastres largement espacés, en vue de l'établissement des devantures, et reliés par des poutres en fer horizontales masquées par l'entablement placé à la même hauteur.

Les façades des constructions qui encadrent la place Edouard VII ont un grand caractère architectural. Les bâtiments, montés sur arcades, utilisent ainsi le terrain des trottoirs, sans réduire en rien la surface du terrain consacré à la voie publique, tout en offrant un abri aux promeneurs, qui peuvent stationner devant les magasins. Les arcades, aux colonnes doriques, sont surmontées d'un riche entablement soutenant une balustrade en pierre dont les dés supportent, au droit de chaque pilastre, une urne ornementale. Le premier et le deuxième étage ont leurs fenêtres superposées, s'encadrant entre des colonnades d'ordre corinthien. L'ensemble est couronné d'un balcon qui règne tout le long des façades, au niveau du troisième étage; enfin, le quatrième, en mansardes, qui se trouve en reculement sur la façade générale, est bordé sur toute la longueur par un balcon en pierre ajouré.

La partie la plus élargie du terrain sur le côté gauche a été consacrée à l'édification du grand hôtel. L'entrée principale s'ouvre sur la place et donne accès à un vaste vestibule qui dessert les diverses parties de l'établissement. Le centre du rez-de-chaussée est occupé par un grand hall vitré, sur lequel prennent jour la salle de restaurant, les salons de lecture et de correspondance, les cages d'escalier et d'ascenseur. L'espace situé au-dessus de la verrière du hall constitue la principale cour intérieure, éclairant les diverses chambres qui ne sont pas en façade sur la rue.

Les chambres, au nombre de 240, occupent en effet, pour la plus grande partie, toute la longueur des bâtiments de gauche, à partir de l'entresol, depuis le boulevard des Capucines, y compris la façade sur la place, et le tiers environ de la seconde branche du côté de la rue Caumartin, qui est désignée plus spécialement sous le nom de passage Edouard VII.

Toutes ces chambres, sauf toutefois celles qui entourent

la cour intérieure principale, sont disposées suivant une longue bande, qui se développe suivant la ligne brisée des façades. Cette bande comprise entre le mur mitoyen et la façade sur rue est divisée elle-même en trois bandes d'inégale largeur, l'une occupée par un couloir général, l'autre par une série de toilettes-salles de bains, enfin la troisième, la plus large, par les chambres elles-mêmes. Celles-ci sont disposées par groupes de deux pièces ayant une entrée commune sur le couloir, dont le passage est ménagé entre les deux toilettes correspondantes. Ces dernières, ainsi que les couloirs, sont éclairées par de petites courettes rectangulaires intercalées dans la bande occupée par lesdites salles de bains. Il y a donc ainsi autant de courettes d'aération et d'éclairage qu'il y a de couples de chambres.

La branche qui donne accès à la rue Caumartin est couverte, au débouché de la place et à l'extrémité de la voie, par des bâtiments qui viennent souder les immeubles de gauche et de droite et qui surmontent les arcades, assurant la continuité du passage sous ces constructions. On a pu réaliser ainsi des façades transversales supplémentaires sur le passage même et sur la rue Caumartin, dans toute la hauteur des étages.

On a profité des fouilles ouvertes sur toute l'étendue des terrains, et dont le volume s'est élevé à 30.000 mètres cubes environ, pour ménager des sous-sols de 5 mètres de hauteur, tant sous les immeubles que sous les chaussées de la rue et de la place. Ces chaussées sont constituées par des hourdis étanches supportés par des poutres transversales en béton armé, reposant sur deux files de piliers de même construction. Entre les piliers et les murs de fondation des façades en meulière, seront ménagées deux galeries latérales où seront posées les canalisations d'eaux usées, celles d'eau de source et d'eau de Seine, ainsi que les conduites de gaz et d'électricité; des trappes aménagées dans les trottoirs permettront d'accéder aisément dans ces galeries pour le service des canalisations.

On se propose de tirer parti des sous-sols de la rue et de la place pour y installer des salles de banquet et même une piscine de luxe, en particulier, sous la place centrale.

La dépense occasionnée par cette entreprise, que l'on peut qualifier justement de luxueuse, est évaluée à 30 millions, dont 13 millions pour les terrains et 12 millions pour les constructions; dans ce chiffre ne sont pas compris les frais d'aménagement de l'hôtel, qui seront de 1.800.000 francs.

Sur un terrain qui revient à plus de 2.000 francs le mètre carré, on conçoit que les loyers doivent atteindre un prix exceptionnel; c'est ainsi que les magasins de 70 mètres carrés de superficie seront loués, selon leur situation, entre 35.000 et 50.000 francs. Ce sont, d'ailleurs, les tarifs ordinaires des magasins de la place de l'Opéra, du boulevard des Capucines et de la rue de la Paix. Ces prix ouvrent de larges horizons sur le luxe de la Babylone moderne.

\* \* \*

Il vous est arrivé sans doute de pester souvent contre les chauffeurs et les automobiles qui, les jours de pluie, vous éclaboussent irrévérencieusement de la tête aux pieds, et inversement, des boues visqueuses de la rue. Dame! ce sont les princes de la chaussée, ou plutôt du marais-chaussée, et c'est à vous de vous garer à temps, si vous le pouvez, pour éviter ces petits désagréments.

Lorsque le pneu traverse une flache remplie de boue, le fluide se trouve emprisonné entre la paroi inclinée de la cuvette et la jante de la roue, et la projection est maximum quand la jante franchit le bord de l'excavation; la boue est expulsée comme un noyau de cerise pressé entre deux doigts, qui sont remplacés ici par la cisaille que forme la serpe de la roue avec l'arc de la cuvette et peut jaillir à près de 3 mètres de hauteur.

Le meilleur moyen consisterait évidemment à obliger les automobilistes à munir leurs voitures de pare-boue, c'est-

à-dire d'écrans interposés entre la roue projetante et le piéton maculé! Mais le problème est loin d'être aussi simple qu'il semblerait à première vue, car, aux vertus que l'on exige chez un pare-boue, il est bien difficile de réaliser l'appareil idéal désiré.

Un pare-boue doit d'abord être efficace, c'est évident; mais, de plus, il doit être disposé de manière à n'être pas disloqué par l'abordage des trottoirs; il faut encore qu'il réponde aux conditions d'esthétique indispensables quand il s'agit de carrosses automobiles; il doit être robuste, tout en demeurant léger et flexible; le démontage, le remontage et le nettoyage des appareils doit pouvoir s'effectuer avec rapidité; enfin, les prix de revient doivent être aussi modérés que possible.

Tout récemment, dans le courant de février dernier, l'Automobile-Club de Seine-et-Oise a ouvert un concours entre les inventeurs, en vue d'opérer un classement des appareils présentés, aux divers points de vue de l'efficacité, de la rapidité de démontage et de remontage, de l'esthétique, du prix et de la solidité des différents systèmes.

Ces écrans consistent généralement en segments de cercle, suspendus à l'extérieur, à une certaine distance de la jante; les uns sont en piazzava, en crin végétal, formés de lanières de caoutchouc juxtaposées, ou constitués encore par des panneaux en cuir ou toile goudronnée.

Ils diffèrent principalement par leur mode de suspension, qui leur permet d'osciller comme un pendule autour de l'axe de la roue, ou de se relever horizontalement au moyen de systèmes articulés, de manière à échapper au contact des trottoirs.

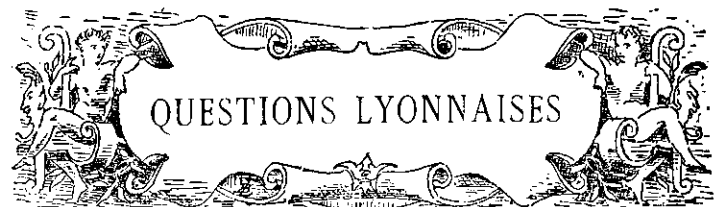
D'autres systèmes consistent en écrans circulaires tournant avec la roue; ce sont généralement des couronnes de caoutchouc qui sont collées contre la face extérieure de l'enveloppe de la chambre à air ou maintenues à une certaine distance de la jante au moyen de tiges flexibles fixées sur les rais.

Enfin, on peut utiliser des segments fixes formés de brins de piazzava, dont la souplesse remédie au défaut de mobilité de l'écran, au passage sur les bordures des trottoirs.

Les systèmes Dreux et Gruyelle, classés premier et second à la suite d'épreuves très sérieuses, subies sous les yeux du jury, ont été respectivement gratifiés de deux bronzes d'art, offerts par la ville de Paris et par l'Automobile-Club.

Quoiqu'il en soit, ces épreuves n'ont pas été assez concluantes pour permettre d'arrêter le type définitif de pare-boue susceptible d'être imposé aux automobiles. Espérons qu'il ne passera pas trop d'eau sous les ponts et ne s'étalement pas trop de jets boueux sur les vêtements des passants avant que le pare-boue idéal ait fait son apparition sur les projecteurs roulants. Car il ne suffit pas que le foyer dévore sa fumée, que le pneu boive l'obstacle; il faut encore que celui-ci absorbe la boue que le passant ne peut plus longtemps digérer.

DARYMON.



### LA QUESTION DE LA GARE CENTRALE

La question, depuis si longtemps à l'étude, de la transformation de la gare de Perrache semble subir actuellement un temps d'arrêt.

Il paraît, nous a-t-on dit, que l'Administration du P.-L.-M. est de plus en plus perplexe, étant donné, surtout, qu'elle

va être acculée à d'énormes dépenses pour agrandir la gare de Paris.

On parle d'un crédit de 60 millions, qui serait d'ores et déjà envisagé pour mener à bien les modifications prévues dans la capitale, lesquelles comprendraient, une fois l'entreprise terminée, vingt voies de départ et d'arrivée, les nouvelles étant établies vers l'est, sur l'emplacement des anciens ateliers de réparations du matériel et de construction de locomotives.

On comprend que, dans ces conditions, les administrateurs de cette Société hésitent à attribuer une quarantaine de millions au remaniement des voies ferrées lyonnaises, d'autant plus qu'il faudrait à peu près la même somme pour faire œuvre utile à Marseille et sur le littoral ; il est vrai, cependant, que Lyon est le nœud le plus important du réseau et le véritable centre de toutes les ramifications principales.

Mais, que l'on retarde ou non de quelques années la solution du problème qui nous intéresse si fort, il faudra forcément, eu égard au développement croissant du trafic voyageurs, que l'on se décide, avant peu d'années, à prendre une décision irrévocable.

\*\*

Donc, le problème reste posé dans toute son acuité, et il conviendrait que la Municipalité de notre ville se préoccupe plus sérieusement d'une affaire aussi grave, qui, sans son intervention en temps opportun, risquerait d'être traitée d'une façon non conforme aux véritables intérêts de nos concitoyens, le développement ultérieur de la cité pouvant, du reste, se ressentir grandement de l'exécution d'un projet conçu indépendamment de cette considération primordiale de l'extension de notre ville.

Nous n'avons pas la prétention de faire la leçon à notre Administration communale, ni même de vouloir élaborer des vœux aux lieux et places de la Chambre de commerce et des Assemblées syndicales ou d'initiative, et encore moins de juger dans quelle mesure les convenances particulières de chacun pourraient influencer le programme à remplir ; mais, nous basant simplement sur les nécessités techniques, ainsi que sur notre compréhension des besoins de l'agglomération lyonnaise, nous pouvons logiquement concevoir l'adoption de l'une des trois combinaisons suivantes :

1° Acceptation du projet COMBEROUSSE, c'est-à-dire construction d'une nouvelle gare en façade sur le cours Charlemagne, la partie centrale étant à peu près dans l'axe du cours Bayard ;

2° Réédification de la gare de Perrache sur son emplacement actuel, de manière à augmenter le nombre de ses voies et à faciliter, dans une très large proportion, le fonctionnement de tous ses services ;

3° Etablissement d'une grande station d'échange, au sud-est de Lyon, sur la ligne de Marseille et vers l'intersection de la ligne du Dauphiné.

Dans cette hypothèse, la gare de Perrache pourrait rester, à peu de chose près, telle quelle, sans aucune modification sérieuse.

\*\*

Nous ne reviendrons pas sur le premier projet, la *Construction Lyonnaise* ayant déjà indiqué, à maintes reprises, l'idée générale de notre ancien collaborateur.

Examinons donc simplement aujourd'hui les deux autres conceptions.

Pour construire la gare de Perrache sur son emplacement actuel, il faudrait, nous semble-t-il, observer les dispositions d'ensemble ci-après :

La nouvelle station devrait être du type à étage, c'est-à-dire comporter l'installation de la distribution des billets, de l'enregistrement et de la réception des bagages, etc., au rez-de-chaussée, l'accès aux quais et les services d'exploitation proprement dits se trouvant au niveau des voies.

Le bâtiment principal pourrait être ainsi rectangulaire, c'est-à-dire avoir environ 180 mètres de longueur, dans le sens des voies, et 150 mètres de largeur, les rampes étant complètement supprimées, puisque inutiles du fait du type choisi.

L'édifice serait encadré par deux larges passages, prolongeant en quelque sorte les anciennes rues Smith et Gilibert et faisant communiquer le cours du Midi avec le quartier Sainte-Blandine ; ces passages prendraient jour au moyen de parties dallées en verre et disposées convenablement sur les trottoirs des quais.

Les voûtes centrales seraient, en fait, supprimées ; mais le rez-de-chaussée de la gare comporterait, à leur place, une immense cour prenant jour également par un plafond lumineux ; cet espace libre, qui communiquerait d'un côté avec le cours Charlemagne et de l'autre avec le cours du Midi, servirait à la circulation des véhicules de tous genres amenant les voyageurs et leurs bagages devant les salles de pas perdus et les locaux d'enregistrement ou de distribution des colis, locaux pouvant s'établir soit à gauche, soit à droite, selon le plan définitif qu'adopteront les ingénieurs.

On voit que les deux quartiers du centre et de la presqu'île seraient beaucoup moins isolés, quoique la masse à reconstruire et faisant apparemment barrière soit plus imposante que celle actuelle ; en effet, il y aurait, d'une part, les deux rues souterraines nouvelles, mieux éclairées que les voûtes anciennes, et, en outre, l'emplacement central d'accès faisant communiquer entre elles, très commodément, les deux parties sud et nord de la presqu'île.

Bien entendu, pour réaliser une telle transformation, on serait conduit à démolir certains immeubles, mais nous avons pu nous rendre compte qu'il ne serait pas utile d'en abattre un trop grand nombre.

Effectivement, du côté nord, c'est-à-dire vers le centre de Lyon, les constructions présentes pourraient subsister sans aucun inconvénient, puisque la gare pourrait s'intégrer entre les alignements actuels.

Du côté sud, il faudrait, par contre, faire disparaître une série de maisons et la prison Saint-Joseph, pour créer les dégagements indispensables.

Il conviendrait, cependant, de faire table rase jusqu'à la limite du mur mitoyen de la gendarmerie de la rue Smith, c'est-à-dire d'abattre, sur une profondeur de 40 mètres environ, les immeubles en bordure de la rue Dugas-Montbel.

Les propriétaires en cause ne seraient sans doute pas très exigeants ; d'ailleurs, le principal intéressé est la Ville de Lyon, qui, à elle seule, possède près des trois cinquièmes des dites surfaces bâties. En tout cas, il n'y aurait à démolir que 6.400 mètres carrés environ appartenant à des tiers, non compris la prison, qui serait à reconstruire autre part.

A première vue, l'opération paraît assez facilement réalisable, sans risquer d'entraîner le P.-L.-M. dans de très grosses dépenses d'achat ou d'expropriation ; en tout cas, il serait même possible pour cette Compagnie de rebâtir en façade devant la rue Dugas-Montbel, puisque, à vrai dire, il suffirait d'une emprise profonde de 25 à 30 mètres sur ladite rue, alors que les démolitions comprendraient une largeur de 40 mètres.

Du reste, si les prétentions des propriétaires étaient trop exagérées, notre projet serait encore réalisable en déplaçant l'axe de la future gare, davantage du côté du cours du Midi ; elle s'avancerait alors entre l'hôtel Terminus et l'hôtel de Bordeaux et du Parc, en restant toutefois encadrée et dégagée par les artères latérales passant sous les voies, les jardins et rampes d'accès étant de toute façon supprimés.

La nouvelle gare pourrait comprendre, de toute manière, au moins six à huit voies nouvelles, peut-être même dix.

Quant à la troisième combinaison, c'est-à-dire la création d'une grande gare d'échange au sud-est de Lyon, sur la ligne de Marseille, nous en reparlerons dans un prochain article.

## Un Monument à Barthélemy THIMONNIER

*Inventeur de la machine à coudre*

Parmi les bienfaiteurs de l'humanité, Barthélemy Thimonnier est certainement digne d'occuper un des premiers rangs.

Les services rendus par sa « petite machine » à toutes les classes de la Société, mais à la classe ouvrière surtout, sont incalculables.

Cependant, alors que tant d'autres, qui étaient loin d'y avoir des droits aussi légitimes que lui, se sont vu élever des monuments, l'inventeur de la machine à coudre, notre modeste mais illustre compatriote attend encore celui qui doit glorifier sa mémoire.

Heureusement, il s'est trouvé quelques bons Lyonnais qui ont pris à tâche de réparer cette injustice.

La Société Lyonnaise des Inventeurs et Artistes industriels a pris l'initiative d'élever à Barthélemy Thimonnier un monument digne de lui.

Un Comité a été constitué, dans lequel figurent, sans distinction d'opinion, les personnalités les plus éminentes.

Plusieurs municipalités, en tête desquelles celle de Lyon, des Chambres de commerce, des Syndicats de la région, ont déjà apporté à ce Comité leur appui moral et financier.

Ce mouvement s'accroîtra encore, toutes les corporations auxquelles la machine à coudre rend des services, et elles sont nombreuses, voudront apporter un légitime tribut à la mémoire de son inventeur.

Le Comité, désireux de mener à bien, le plus tôt possible, la noble tâche qu'il a entreprise, va mettre prochainement au concours le projet du monument. Il adresse un pressant appel au public, en faveur de la souscription qu'il a ouverte ; nous sommes persuadés que tous les Lyonnais voudront s'associer à lui pour rendre hommage à la mémoire de Barthélemy Thimonnier.

Et tous ceux qui bénéficient aujourd'hui de son invention apportaient seulement 10 centimes au Comité, c'est une statue en or massif qu'on pourrait lui élever.

C'est un enfant du peuple, un modeste, qu'il s'agit de glorifier ; que chacun apporte son offrande, petite ou grosse, toutes les souscriptions seront accueillies avec une égale reconnaissance.

Des listes de souscription seront remises ou adressées à tous ceux qui voudront bien prêter leur concours ; ils n'auront qu'à en faire la demande au siège du Comité, 17, place Bellecour, où elles devront également être retournées.

## CONCOURS

### LYON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE MUNICIPALE DE DESSIN DE LA GUILLOTIÈRE.

Un concours pour un emploi de professeur de dessin perspectif, figure et ornement, à l'École municipale de dessin de la rue Vendôme, 320, aura lieu les 6, 7, 8 et 9 mai 1912, à l'École des Beaux-Arts, place des Terreaux.

Les candidats doivent être Français, âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus le jour du concours. Dépôt des pièces au Secrétariat général de la mairie, avant le 25 avril 1912.

Le traitement de début est de 1.200 francs.

### LYON

PONT DES ABATTOIRS SUR LE RHONE.

Un avant-projet a été dressé par le directeur de la Voirie, en vue de la construction du pont des abattoirs sur le Rhône, qui fera l'objet d'un concours entre constructeurs spécialistes. Les travaux de fondations à l'air comprimé seront réglés suivant un prix forfaitaire, au mètre cube ; la construction du pont au-dessus du niveau supérieur des fondations à l'air

comprimé (y compris tous travaux accessoires) fera l'objet d'un forfait.

Le pont proprement dit sera exécuté en béton armé seul, ou avec parements des faces amont et aval décorés par de la pierre de taille, de la céramique, du ciment moulé, etc.

Le montant approximatif de la dépense est évalué à : 450.000 francs pour les fondations à l'air comprimé ; 1 million 150.000 francs pour le pont en ciment armé, ensemble 1.600.000 francs, dont la dépense sera imputée sur quatre crédits à inscrire aux budgets des exercices 1912, 1913, 1914, 1915.

La date de l'ouverture du concours sera annoncée ultérieurement.

### LYON

DESSINATEURS AU SERVICE DE LA VOIRIE

Lundi 22 avril, à 9 heures du matin, il sera procédé, dans une des salles de l'hôtel de ville, à un concours pour deux emplois de dessinateur au service des études de la Voirie municipale.

Les candidats devront être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus le jour du concours. Ils devront déposer, au plus tard le 12 avril courant, les pièces nécessaires, à l'hôtel de ville, 2<sup>e</sup> bureau.

Le traitement de début est de 2.000 francs.

### LYON. — CHAMBRE DE COMMERCE

COMPOSITION DÉCORATIVE ET DESSIN

Le programme pour les sections de la première division a pour objet diverses parties de décoration du Salon de 1<sup>re</sup> classe d'un paquebot transatlantique.

PREMIÈRE DIVISION. — 1<sup>re</sup> section : Composition décorative applicable aux tissus : *Un lampas à trois tons devant servir à tendre des panneaux de 0 m. 65 de large sur 1 m. 50 de haut et à couvrir les sièges (fauteuils, canapés).*

2<sup>e</sup> section : Sculpture d'ornement : *Applique à trois lumières (électriques).*

3<sup>e</sup> section : Composition décorative applicable aux matières diverses : *Etude du plafond ; largeur 7 mètres, longueur 10 mètres.*

4<sup>e</sup> section : Composition décorative pour broderies et dentelles : *Un store en dentelle (genre guipure) pour des ouvertures vitrées mesurant 1 mètre de largeur, sur 1 m. 30 de haut.*

SECONDE DIVISION. — *Etude de branches de pin et utilisation décorative de ces branches.*

L'ensemble des prix à accorder pourra s'élever à la somme de 4.000 francs.

Les concurrents devront se faire inscrire au Secrétariat du Musée historique des Tissus, Palais du Commerce.

Les concurrents ne devront pas être âgés : pour la première division, de plus de vingt-huit ans ; pour la seconde, de plus de vingt-deux.

Tous les travaux des concurrents devront être rendus au Musée historique des Tissus à la date du samedi 21 septembre 1912, dernier délai.

### SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

ARCHITECTURE, ARCHÉOLOGIE, ART DÉCORATIF

ARCHITECTURE : *Un hôtel du Gouverneur militaire de Lyon ; élevé sur le terrain qui sera prochainement rendu libre par la démolition et le transfert de la Manufacture des tabacs, située actuellement à l'angle du cours du Midi et du quai Gailleton.*

Récompenses : 1<sup>er</sup> prix, médaille d'or, une somme de 150 francs et un ouvrage d'art offert par le Ministre des Beaux-Arts ; 2<sup>e</sup> prix, médaille de vermeil, une somme de 100 francs et un ouvrage d'art offert par le Ministre des Beaux-Arts ; 3<sup>e</sup> prix, médaille d'argent et 50 francs.

ARCHÉOLOGIE : *Monographie de l'ancien hôtel de ville, construit en 1604, pour les échevins lyonnais, dans le groupe de*

maisons s'étendant de la rue de la Poulauillerie n° 13 à la rue des Forces n° 8, non loin du chevet de l'église Saint-Nizier.

Récompenses : 1<sup>er</sup> prix, médaille d'or, 150 francs, un ouvrage d'art et un *Inventaire du vieux Lyon* (don de l'auteur) ; 2<sup>e</sup> prix, médaille de vermeil et 100 francs ; 3<sup>e</sup> prix, médaille d'argent.

PETIT CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE. — Sujets proposés au choix des concurrents : *Impostes* : place de la Baleine, 6, rue d'Alsace, 21, montée des Carmélites, 60 ; *Balcons et Rampes* : quai Saint-Antoine, 35, rue Saint-Jean, 37, rue Saint-Dominique, 1 ; *Niches* : rue Petit-David, 6, place d'Albon, 1, rue Grenette, 23.

Récompenses : 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil (fondation Monvenoux) et une somme de 50 francs ; 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent.

ART DÉCORATIF ET INDUSTRIEL. — 1<sup>o</sup> Composition graphique : *Un candélabre fleuri*. Ce candélabre, placé au carrefour de plusieurs voies importantes, serait surmonté d'un mât rappelant les mâts de la place Saint-Marc à Venise et ceux de la place de la République à Paris. Des fleurs habilement disposées compléteront l'ensemble décoratif proposé. La hauteur du mât ne devrait pas dépasser 15 mètres.

Récompenses : 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil, 100 francs offerts par la Chambre de commerce et un ouvrage d'art offert par le Ministre des Beaux-Arts ; 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent, 50 francs offerts par le Conseil général et un ouvrage d'art offert par le Ministre des Beaux-Arts ; 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 francs offerts par la *Construction Lyonnaise*.

2<sup>o</sup> Composition ouvrière d'art décoratif et industriel appliqué au bâtiment ; les ouvriers d'art, graveurs, modelleurs, sculpteurs, serruriers, ébénistes, relieurs, peintres-verriers, etc., sont appelés à prendre part à ce concours. Les chefs d'industrie seuls sont exclus.

Récompenses : 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil (fondation Henri Despierre), 150 francs offerts par la Chambre de commerce, un ouvrage d'art ; 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent, 100 fr. offerts par le Conseil général ; 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, 50 francs offerts par la *Construction Lyonnaise*.

Les concours devront être déposés à la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement (salle des réunions des Sociétés savantes), avant le 1<sup>er</sup> novembre 1912.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul Porte, secrétaire général de la Société, 7, rue de la République, et, pour les programmes, à M. Mortamet, archiviste, rue Sainte-Hélène, 30, Lyon.

## LYON

DÉCORATION INTÉRIEURE DE LA MAIRIE PLACE JEAN-MACÉ (*Résultats*).

En suite du concours ouvert en vue des travaux de décoration intérieure de la mairie de la place Jean-Macé, cinq propositions ont été déposées ; la Commission a classé en première ligne le projet de M. Eugène FLACHAT, variante n° 2, qui comporte une dépense totale de 42.303 francs. La Commission a estimé que, quel que fût le stuc-marbre employé, sa durée comme plinthe sera forcément limitée par suite des chocs ou du frottement des ustensiles de nettoyage. M. Flachat a accepté de le remplacer par la pierre de Comblanchien polie ou pierre analogue, au choix de l'architecte, moyennant un supplément de 1.815 francs.

## LE SALON

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

### IV. LES ARTS DÉCORATIFS

Il est d'usage de diviser les arts décoratifs, selon les matériaux employés, en art du bois, des tissus, du métal et enfin

en arts « du feu », qui comprennent les émaux, la verrerie, la céramique et la bijouterie. C'est en observant cette division logique que nous étudierons les œuvres exposées du palais municipal du quai de Bondy. Les arts du bois sont représentés par six noms seulement, ceux de MM. CHALEYSSIN FRÈRES, de Louis THERMOZ, de Maurice VINCENT, de Joseph SILVESTRE, de Marius MAYEN (tous cinq de Lyon), et de M. MAJORELLE, de Nancy.

Ce dernier a exposé une œuvre importante et digne de la haute renommée artistique à laquelle il est parvenu par son originalité, par sa constante recherche du nouveau, de l'inédit et par sa patiente étude des motifs de détail et des lignes générales de l'ensemble. C'est un *Cabinet de travail* (1008) qui présente déjà cette heureuse particularité d'avoir précisément, en longueur, la largeur de la salle où sont exposées les œuvres d'architecture. Ce cabinet de travail est composé de lambris et de meubles qui doivent être, en effet, spéciaux et particuliers à la pièce à laquelle ils sont destinés. Transporté dans une autre pièce, cet ensemble, si heureux, si pondéré et si pratique, si utilitairement et si artistement disposé, deviendrait immédiatement gauche et peut-être inutilisable. C'est là le défaut de la spécialisation. Un habit qui va très bien ne va qu'à la personne pour laquelle il a été coupé. Ce cabinet de travail de M. Majorelle est de ce que nous convenons d'appeler de l'art nouveau. Il présente, en effet, cette nouveauté, incroyablement originale, d'être, comme nous le disions, parfaitement adapté à sa destination. Il y a, au milieu de la pièce, un bureau à écrire, où l'on doit être très bien pour écrire ; il y a des bibliothèques qui peuvent contenir beaucoup de livres et qui ont des portes qui s'ouvrent facilement ; la cheminée est assez large pour qu'on y puisse faire un bon feu de bûches de chêne, et le divan est merveilleux pour y lire à l'aise en y savourant un cigare sec et parfumé. Le mérite de l'ébéniste est d'avoir réalisé son œuvre avec des moyens très simples. Le bois employé est uniquement de noyer, égayé de ferrures et de cuivres. Ce noyer est disposé tantôt en panneaux massifs, tantôt en placages, et alors les fibres du bois se présentent opposées et symétriquement disposées. La technique est curieuse. M. Majorelle s'est souvenu, dans son modernisme, des enseignements de l'orthodoxie du xv<sup>e</sup> siècle, et ses ajustages ont presque toujours des moulures qui se retournent avant la coupe, au lieu d'être, comme on le pratique maintenant, retournées d'onglet. Cela permet, sans faiblesse ni fragilité, ces courbes des traverses, qui seraient autrement si difficiles à réaliser. La décoration, qui enrichit et assouplit certaines formes, fait aussi valoir la matière employée et la rend pittoresque avec imprévu. Le noyer de France, traité par cette sculpture à plein bois, est plus agréable et plus savoureux, si l'on ose dire, qu'on ne le trouve habituellement. Les points brillants que la lumière accroche aux feuillages, les profondeurs assourdies des ombres donnent aux parties ornées de la vie, de la gaieté et du caractère. Un grand charme aussi provient des ferronneries qui s'encadrent dans les portes des meubles et se détachent d'un fond coloré de verre américain. La plante qui a inspiré toute l'ornementation, bois et fer, tentures et tapis, est le jincko.

L'exposition de MM. CHALEYSSIN FRÈRES est celle d'une *Salle à manger* (960) de ce style Empire, si fort à la mode actuellement, qu'on appelle « retour d'Égypte », où, aux

motifs pompéiens, se mêlent les lotus et les papyrus du Delta et de la Thébaidé et certains autres motifs de l'art pharaonique. La Révolution, qui n'avait agi que sous l'inspiration et le souvenir des héros de Rome et d'Athènes, avait semé à pleines mains les germes de ces motifs de l'art napoléonien que le génie de Louis David faisait croître et éclore avec une exubérance extrême. Mais ces motifs sont, à l'instar de l'antique, en bronze, naturel ou doré, et c'est la seule sculpture qui se puisse placer sur ces délicats placages de citronnier ou d'acajou. MM. Chaleyssin frères ont senti tout le parti qu'on pouvait tirer, par ce temps de réaction commençante contre l'abus des fantaisies souvent déraisonnables de l'art moderne, tel surtout qu'il nous arrive de Munich et de Berlin, de cette sévérité un peu dure, un peu raide des formes. Les très habiles et très savants décorateurs de la rue Lafont ont mis tout leur souci et toute leur ambition à ce que l'on appelle la pureté du style, dans ce que ce terme a de plus élevé et de plus recommandable. Je ne crois pas qu'il existe, par le monde, une série de meubles capables de constituer le prototype de cette salle à manger. Ce buffet, avec ces accotoirs de forme osée, les pieds de cette table, mille détails en un mot, se retrouvent certainement en puissance dans les œuvres des ébénistes du Premier Consul — peut-être dans les créations des frères Jacob notamment<sup>1</sup> — mais ce sont des formes inspirées plutôt que transcrites, suggérées plutôt qu'imitées, et là est le vrai mérite de MM. Chaleyssin qui savent, « sur des pensées nouveaux, faire des œuvres antiques », selon la formule que faisait sienne volontiers notre très bon et très savant maître Hédin, — dont *la Construction Lyonnaise* annonçait la mort la quinzaine dernière. Dans une communication récente, faite à l'Académie des inscriptions, M. Edmond Pottier montrait par des aquarelles et sur des vases peints que ce que nous appelons le style pompéien avait fleuri en Grèce et dans les pays méditerranéens dès le IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère et s'est développé durant toute la période hellénistique; les maisons récemment découvertes à Délos offrent de beaux exemples de cette ornementation, reprise à la Renaissance par l'école de Raphaël et certains ornemanistes français de l'époque de Henri II, puis par Bérain et Claude Gillot, pour devenir, sous Louis XVI et le Premier Consul, l'âme même de toute une méthode de décoration.

Nous avons au Salon de beaux spécimens de copies habiles et intéressantes de meubles anciens exposés par la maison THERMOZ, qui continue les efforts de son prédécesseur, l'excellent sculpteur Cave. Nous citerons surtout la très belle *Crédence du Musée de Bourg* (1062) exécutée d'après moulage. Ce dressoir fut acquis par le fondateur même du Musée, M. Lorrin, au temps où ces beaux vieux meubles se donnaient pour une bouchée de pain, dans la région de Bâgé, en même temps que dans la même région un antiquaire achetait un autre meuble célèbre, le buffet de la collection Basilewski qui, payé 300 francs par son « inventeur », fut revendu 700.000 francs et fait partie maintenant de la collection de S. M. l'Empereur de Russie. Le meuble du Musée Lorrin est composé d'un corps trilobé porté sur quatre pieds formés de bustes de satyres terminés en gaine et reposant sur un plateau également trilobé. Son ornementation est composée d'entrelacs de rubans dont

<sup>1</sup> Surtout celui qui joignit à son nom, vers 1804, celui de Desmaltre, et auquel on doit, notamment l'armoire à bijoux de l'Impératrice Marie-Louise, et qui exécuta la majeure partie de ses pièces sur les dessins de Percier et Fontaine.

les méandres sont une des caractéristiques des œuvres de l'époque. Ces méandres ont dû être inspirés des dessins des relieurs et rappellent étrangement l'ornementation des belles couvertures des livres que Grôlier faisait faire en maroquin vert, citron et cuir naturel pour lui-même et « ses amis ». — Mais M. Thermozy ne réussit pas seulement d'une façon remarquable ses copies Renaissance : il expose aussi une *Coiffeuse Louis XVI* (1063) en marquetterie de citronnier, avec bronzes ciselés, qui est en tous points délicieuse.

Les meubles modernes de style sont représentés par quelques autres spécimens d'un grand intérêt. Nous citerons une *Armoire* (1076) de chambre à coucher de M. Maurice VINCENT, avec la collaboration de M. Joseph Lacombe, faite en noyer de pressoir, d'une beauté de matière remarquable. La grande porte, pleine, est ornée d'un grand motif d'orchidées et de fougères d'un sentiment très pur. Les à-côtés ont des portes en glace bisautée; ils se terminent par des étagères formant deux petites plateformes en terrasse, d'un très heureux effet.

Nous citerons encore une *Bibliothèque* en acajou ciré et patiné de M. Fernand GUINOCHET (998), décorée de pins, très simplement rendus et d'une stylisation très agréable. Une broderie, due à M<sup>me</sup> Guinochet, complète harmonieusement cet ensemble.

Dans le même esprit est le *Buffet moderne* en bois de chêne de M. Joseph SILVESTRE (1034), où l'ornementation du bois est faite d'épis de blé, de houblon et de raisins, dont le symbolisme est clair et précis, tandis que les poignées en fer forgé, faites de feuilles de marronnier, semblent moins indiquées : le marronnier n'est pas comestible, du moins pour les humains, et, chose plus grave, il ne semble pas très appelé à cette place ni bien convenir à l'usage de poignées. De chaque côté du corps principal du meuble sont des étagères vitrées de glaces, hautes et minces, d'un effet très réussi.

Les arts du métal sont peu représentés cette année, nous citerons seulement l'exposition de la maison BERLIE : le *Lustre Renaissance* à dix lampes électriques, d'une composition amusante et gaie, et son beau *Landier Gothique* (946), avec sa pelle et ses pincettes en fer forgé, remarquablement poli au gras et qui donne l'impression du nickel pur, sauf les petits rats de la base patinées en gris qui sont d'un réalisme merveilleux. — Les amateurs de fantaisie s'esbaudiront devant le *Chat* (1023) et le *Singe* (1022), en fer forgé, de M. Emile ROBERT. Le singe a bien une utilisation pratique et possible, c'est un porte-lampe, mais non le chat qui est un simple bibelot d'une drôlerie insensée, à faire mourir de rire un notaire ou un huissier.

C'est aux arts du tissu qu'il faut rattacher le grand panneau décoratif de M. Léo CARRIÈRE (958), car il est destiné à être exécuté en tapisserie et son apparente simplification de colorations et de valeurs de tons le rendrait très propre à l'ornementation somptueuse d'une grande salle de Conseil d'administration ou d'un salon de château. M. Carrière expose aussi des *projets de décoration* en graffiti, d'un très grand intérêt, et que nous aurions été heureux de reproduire ici, si notre ami avait voulu tenir la promesse qu'il nous avait faite de nous en fournir un cliché en temps utile.

C'est aussi pour une tapisserie que M. Adrien GODIEN a composé son beau *Panneau de cheminée monumentale* (995). Ce panneau, dans son esprit, doit être brodé au point de laine, qui est, je suppose, le petit point des Gobelins. Il nous paraît

que l'exécution aurait gagné à être tentée au point lancé, ou point de satin, avec de belles soies ; d'abord, la multiplicité des valeurs d'une même nuance eût été plus facilement acquise et les figures du groupe de danseuses et de faunes eussent été plus agréables. Cet envoi de M. Godien est la preuve d'une véritable renaissance, d'un renouveau de sa manière, et nous sommes heureux d'y applaudir.

Une des plus grandes attractions de l'Art du tissu au Salon de cette année est l'exposition des belles soieries de la Maison TASSINARI et CHATEL (961), dont les étoffes sont disposées dans deux vitrines jumelles qui prennent à peu près complètement tout un des côtés de la salle où elles sont exposées. MM. Tassinari et Chatel sont les successeurs de Philippe de Lasalle et ils ont tenu à honneur de continuer la tradition du fondateur de leur maison. Leur exposition comprend un certain nombre de reproductions de pièces remarquables de notre Musée des Tissus : un tissu broché, de soies polychromes à décor chinois du temps de Louis XV, dont le fond semble vraiment de l'or assoupli — la tenture de velours ciselé, bleu, broché d'or, décorée de médaillons portant la fleur symbolique appelée Couronne impériale, dessinée par Lemire, époque de l'Empire — et de nombreuses étoffes de tenture d'une composition nouvelle ; parmi ces étoffes, citons une étoffe vert d'eau pâle, à décor de feuilles de ronces et de mûres, un velours ciselé à décors de lauriers vert foncé et une étoffe presque monochrome de ton vieil or et or d'une incomparable richesse.

C'est dans cette catégorie des Arts du tissu que nous devons placer une grosse partie des travaux des élèves de la SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU RHÔNE. Disons que ce qui nous a le plus séduit dans cette exposition sont les broderies blanches et les différents points imités de ceux de Venise et de France, des filets brodés, les broderies à fils tirés, le crochet d'Irlande et les tentatives de point d'Angleterre, de Bruges et d'Alençon. Un *Boléro* (1046) en point de Bruges, par M<sup>lle</sup> Esther LOBIETTI, élève de M<sup>lle</sup> Vaissier, — un *Coussin* (1052) en filet broché et fils tirés, faussement dénommé sur le catalogue « point de Venise », par M<sup>lle</sup> Renée THÉODORE, un *Coussin* (1044), en anglaise, par M<sup>lle</sup> GARNIER, nous ont surtout séduit. Un beau panneau de tapisserie, représentant, un peu modifiée, l'ancienne affiche du Bec Auer : une jeune femme, longuement vêtue d'une robe droite, protégeant de la main ouverte la flamme d'une lampe antique, est des plus remarquables. Nous regrettons de ne pas pouvoir citer le nom de l'habile brodeuse qui l'exécuta ; il ne porte pas de numéro, ni d'autre indication. Signalons ici les trois concours primés de la Chambre de commerce : 1° Un dessin de tenture de velours bleu décoré de lauriers bleu foncé et de palmes et d'épées d'or ; 2° l'Entrée de Henri II à Lyon, le 23 septembre 1548, dessin de broderie de Venise réussi, et 3° un devant de cheminée d'une composition ravissante pour des points de Bruges, avec comme motif principal, des feuilles de capucines.

Parmi les brodeuses, il faut faire une place toute spéciale à M<sup>lle</sup> Magdeleine Louis, élève de M. Repelin, qui a exquisément interprété la très délicate *Tête décorative* (1007), que son maître a dessinée et modelée avec cette inimitable douceur, ce charme si profondément poétique et ce dessin savant, serré, sérieux, sans que rien paraisse de sa virtuosité. Cette broderie fait évidemment autant d'honneur à la main habile

et souple qui l'exécuta qu'à la pensée artiste qui sut la concevoir et la créer.

Nous voudrions pouvoir nous étendre un peu sur certaines productions des plus intéressantes pour les lecteurs de *la Construction Lyonnaise* : les grès, les émaux, les céramiques. Mais le temps nous presse et le Salon va fermer ses portes. Nous terminerons en signalant aux constructeurs nos abonnés, l'exposition de M. Georges-Max CLAUDET, de Salins, dont les produits, jusqu'ici peu connus dans notre région, sont infiniment pratiques. Leur valeur d'art, leur aspect, leur solidité en font les égaux des meilleurs produits similaires, et le prix de revient de ses articles commerciaux est de 30 pour 100 inférieur à celui du meilleur marché de ses concurrents. Ses patines vert anglais, cendre verte, violet tartré, violet pourpré, sont inimitables.

Avant de quitter le Salon, signalons au moins à nos amis les remarquables envois de M. Eugène LEFEBVRE, *Estampes décoratives* (Printemps, Été, Automne, Hiver) (1006), dont le talent, souple et délicat, se développe à l'aise dans l'illustration des auteurs lyonnais et des poètes de notre temps. Citons aussi, pour finir sur des choses parfaites le beau et vaste *Salon Louis XVI* (996) du château de Valensolles, par M. GUILLERMIN, dont nous voudrions faire connaître à tous nos confrères le zèle fidèle et le parfait dévouement, car tous connaissent son talent que complète et parachève si bien celui de son associé, M. Marius MANGIER, auquel nous adressons ici nos meilleures félicitations pour la Médaille du Salon qui vient de lui être décernée.

F. FRANÇON.

## UNE CHAMBRE DES MÉTIERS

M. Gabelle, directeur de l'enseignement technique au Ministère du commerce, et M. Charles Logrand, président de la Chambre de commerce de Paris, ont inauguré le 28 janvier, à Limoges, la première « Chambre des métiers », organisée dans notre pays suivant les idées nouvelles de l'enseignement professionnel.

Il s'agit d'une initiative prise par les industriels de la Haute-Vienne, qui voulaient améliorer et compléter l'apprentissage de leurs futurs ouvriers par un enseignement à la fois théorique et pratique, adéquat aux besoins de l'industrie régionale. L'Association des Classes moyennes leur avait fourni des subsides pour la mise en train ; plus tard, la municipalité de Limoges, la Chambre de commerce et le Gouvernement avaient donné leur concours à l'œuvre nouvelle. Et c'est ainsi que la première « Chambre des métiers » vient d'apparaître.

Des praticiens en ont élaboré le programme, et le personnel de l'École pratique de commerce et d'industrie a pris la direction des études, confiant à des spécialistes éprouvés le soin d'assurer le fonctionnement des diverses sections : mécanique, ébénisterie, menuiserie, typographie, etc.

Cette intéressante institution est analogue à celles qui existent déjà à l'étranger, et notamment en Allemagne. Il est à désirer que l'initiative des industriels de la Haute-Vienne se généralise dans toute la France.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

**École municipale de dessin de la Guillotière.**

Par arrêté préfectoral du 27 mars courant, M. Joseph Dubousson, directeur de l'École municipale de dessin de la Guil-

lotière, a été admis, par ancienneté de service, à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1912.

#### Nominations au service de la Voirie.

Par arrêté du 23 mars 1912, M Eugène LAPEYRE, dessinateur à la Voirie, a été nommé conducteur à ce même service (section des plans et alignements), à partir du 1<sup>er</sup> avril.

#### Décisions approbatives.

Par divers décrets en date du 4 mars 1912, M. le Président de la République a approuvé :

Les soumissions de la Société internationale du Gaz surpressé « Système Pinstch », et celle de MM. Pétavit et Bénassy, en vue de l'exécution de divers travaux de plomberie pour les eaux et le gaz et de la fourniture des appareils sanitaires et d'éclairage nécessaires au groupe scolaire de la rue Meynis ;

La soumission de MM. Dunoyer et Cie, en vue de l'exécution des travaux de charpente métallique et accessoires du groupe scolaire de la Madeleine.

#### Exposition des maquettes du fronton de l'Hôtel de la Mutualité.

L'exposition des six maquettes du 2<sup>e</sup> degré du concours pour la décoration du fronton de l'hôtel de la Mutualité a lieu actuellement, depuis le 23 mars, dans la cour d'honneur de l'hôtel de ville. Le jury rendra sa décision aujourd'hui, 1<sup>er</sup> avril. Les maquettes resteront exposées jusqu'au 8 courant.

#### Le port Rambaud.

Le Ministre des travaux publics a autorisé la mise à l'enquête des travaux de construction d'un port, quai Rambaud ; la dépense prévue est de 1.080.000 francs.

#### Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Vienne.

Le bureau de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment de la ville de Vienne est ainsi constitué pour 1912 :

*Président* : M. CLÉCHET, entrepreneur de plomberie et zinguerie ;

*Vice-président* : M. BERRUYER, poëlier-fumiste ;

*Trésorier* : M. MARIGNAN, entrepreneur de serrurerie ;

*Secrétaire* : M. PRUDHOMME, entrepreneur de plâtrerie.

#### Chambre syndicale des Entrepreneurs de Travaux publics du Doubs.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de travaux publics du Doubs a renouvelé, ainsi qu'il suit, son bureau pour l'année 1912 :

*Président*, M. E. RAFFOUR ; *vice-président*, M. D. MICCIOLO ; *secrétaire*, M. E. MATHIEU ; *secrétaire adjoint*, M. J. PACAUD ; *trésorier*, M. J. DESSERTY ; *trésorier adjoint*, M. ROUGE.

#### Une maison de retraite pour les architectes.

M. Lucien Leblanc, architecte à Paris, vient de reprendre l'idée intéressante de créer une maison de retraite pour les architectes. Il en étudie le projet actuellement, et se propose de le soumettre prochainement à la Société Centrale des Architectes. Nul doute que cette œuvre de véritable confraternité ne rencontre partout le concours le plus dévoué.

#### Echange de terrain.

Les personnes qu'intéresserait l'échange, avec soulte, d'un terrain bien placé, contre maison de rapport, trouveront renseignements à ce sujet aux bureaux du journal, sous le numéro 696.

#### Demande d'emploi.

Architecte expérimenté recherche emploi chez entrepreneur, ou comme directeur de travaux neufs ou d'entretien dans usine, atelier ou établissement métallurgique. Pourrait remplir emploi intéressé chez architecte âgé ou à fin de carrière, avec espérance de prendre le cabinet.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALLIER. — La ville de *Lapalisse* affecte une somme de 300.000 francs à la construction d'un hôpital-hospice.

DOUBS. — Un crédit de 14.000 francs est inscrit au budget de la commune des *Pontets* pour les travaux suivants : dépose et repose des conduites de distribution d'eau dans le village ; construction d'un abri-lavoir avec remise pour machines agricoles. — La commune de *Villers-sous-Chalamont* doit faire procéder au parquetage des salles de classe, 2.100 francs. — M. Langlois, architecte à Maiche, a établi un projet s'élevant à 6.825 francs, avec cautionnement de 200 francs, pour réparations aux bâtiments communaux de *Montaudon*. — Conformément au projet de M. Bourgeot, architecte à Maiche, la commune de *Thiébouhans* va procéder à la construction d'un aqueduc, 1.260 francs, caut. 40 fr. — A *Hôpitaux-Neufs* vont s'effectuer des réparations et transformation du bâtiment servant de caserne à la gendarmerie, 6.510 francs ; l'auteur du projet est M. Robbe, architecte aux *Hôpitaux-Neufs*. — La commune d'*Oye-et-Pallet* a fait établir par le service vicinal un projet de réfection des ponts sur le Doubs et sur le canal du Moulin, dont le devis est de 26.000 francs.

HAUTE-SAONE. — Sur un devis d'environ 500.000 francs, la commune d'*Héricourt* a obtenu une subvention de 200.000 francs pour son projet d'égouts.

ISÈRE. — La ville de *Voiron* projette la construction d'un hôpital sur l'emplacement du château de Barral ; l'adjudication sera donnée par pavillons séparés.

LOIRE. — Une Commission extra-municipale est nommée pour étudier les projets qui ont été présentés ou qui pourront l'être ultérieurement, concernant l'annexion d'une installation frigorifique à l'abattoir de la ville de *Saint-Etienne* et l'établissement d'une usine d'incinération des ordures ménagères. La Ville a acheté les terrains nécessaires à l'élargissement du cours Fauriel. — Une subvention de 20.000 francs est accordée à la Caisse d'épargne de *Charlieu*, pour son projet d'établissement de bains-douches populaires. — Une subvention de 15.000 francs est accordée à l'hospice de *Roanne* pour la construction de l'asile de vieillards. — Pour l'établissement de bains-douches projeté, la commune de *la Ricamarie* a obtenu une subvention de 60.000 francs.

RHONE. — La commune de *Vaulx-en-Velin* a obtenu une subvention de 165.000 francs pour l'établissement d'un réseau d'égouts. — Pour travaux d'assainissement, la commune de *Villeurbanne* a obtenu une subvention de 135.000 francs.

SAVOIE. — Des travaux sont projetés pour l'adduction et distribution d'eau potable dans la commune de *Marches*.

VAUCLUSE. — Les travaux d'adduction, à Apt, des eaux des Bégudes seront très prochainement mis en adjudication.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

29 Mars 1912

DROITS D'ACCISE NK SUS  
les 100 kil.

|                                                        |       |       |
|--------------------------------------------------------|-------|-------|
| Cuivre en lingots affiné . . . . .                     | 190 » | 200 » |
| — en planche rouge . . . . .                           | 225 » | 230 » |
| — — jaune . . . . .                                    | 205 » | 210 » |
| Etain Banks en lingots . . . . .                       | 530 » | 540 » |
| — Billiton et détroits en lingots . . . . .            | 510 » | 520 » |
| Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons . . . . . | 46 »  | 47 »  |
| — ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .                 | 49 »  | 50 »  |
| Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .           | 68 »  | 70 »  |
| — laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .       | 88 »  | 89 »  |
| — — — Autres marques . . . . .                         | 87 »  | 88 »  |
| Nickel brut pour fonderie . . . . .                    | 540 » | » »   |
| — laminé . . . . .                                     | 710 » | » »   |
| Aluminium brut pour fonderie . . . . .                 | 220 » | » »   |
| — laminé . . . . .                                     | 340 » | » »   |
| Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .            | 22 50 | 23 »  |
| Fer à double T, AO . . . . .                           | 23 »  | 23 50 |
| Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .        | 27 »  | 27 50 |

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 9 au 30 Mars 1912

- Chemin Feuillat, 39.* Annex. Propr., M. Four, y demeurant.  
*Avenue Félix-Faure, angle chemin des Pins.* Maison. Propr., M. Jacquignon, avenue Félix-Faure, 177. Arch., M. Thoubillon, rue Pierre-Corneille, 119.  
*Rue Parmentier, angle rue Bancel.* Bâtim. Propr., M. Chappet, y demeurant. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.  
*Rue Duguesclin, 68.* Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Joly, y demeurant. Arch., MM. Curieux et Maître, rue des Remparts d'Ainay, 16.  
*Chemin de la Vitriolerie.* Maison. Propr., M. Poncet, chemin de la Vitriolerie, 44. Entr., M. Tarnaud, avenue de Saxe, 335.  
*Rue Clos-Suphon, angle rue Chaponay.* Maison. Propr., M<sup>e</sup> Rouchail, à Alger. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.  
*Cours Henri, 25.* Maison. Propr., M. Mercier, rue Vaubecour, 5. Arch., M. Jacquet, rue Sergent-Blandan, 25.  
*Chemin de Saint-Alban, à Monplaisir.* Maison. Propr., M<sup>me</sup> veuve Noël, rue Grenette, 16.  
*Rue Pierre-Corneille, 168.* Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Vellay, y demeurant. Arch., M. Laurençon, cours Gambetta, 12.  
*Route de Vienne, 117.* Maison. Propr., M. Laroche, chemin de Montagny, 25.  
*Passage Tramusset.* Maison. Propr., M. Connin, rue Neuve-de-la-Villardière, 56.  
*Cours Richard-Vitton, 73.* Maison. Propr., M. Cortial, cours Richard-Vitton, 45. Arch., M. Hamm, rue Cornavent, 47, à Villeurbanne.  
*Rue Sébastopol, 23.* Maison. Prop., M. Tournour, à Saint-Geoire-en-Valdaine.  
*Place Jules-Ferry.* Maison. Prop., M. Guillotel, à Beynost (Ain).  
*Rue du Pensionnat, 10-14.* Ateliers et entrepôts. Prop., Société Lorilleux et C<sup>ie</sup>, rue Suger, 16, à Paris. Arch., M. Bruyas, quai de Retz, 18.  
*Montée des Epies, 4.* Exhaussement d'un immeuble. Prop., M. Aïmone, rue François-Dauphin, 6. Arch., M. Odon, rue Ferrandière, 34.  
*Chemin de la Vitriolerie, 44.* Maison. Prop., M. Primaz, y demeurant. Arch., M. Tarnaud, avenue de Saxe, 335.  
*Boulevard Pinel, 29.* Maison. Prop., M<sup>me</sup> veuve Buisson, boulevard Pinel, 24.  
*Rue du Bourbonnais, 14-16-18.* Exhaussement de bâtiments divers. Prop., M<sup>me</sup> veuve Milamant, y demeurant.  
*Chemin de Willon, 49.* Bâtiment annexe. Prop., M. Lumière, y demeurant. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.  
*Rue Masséna, 73.* Exhaussement d'une maison. Prop., M<sup>lle</sup> Demeneix, y demeurant. Arch., M. Chambon, rue Cornavent, 14, à Villeurbanne.  
*Chemin Saint-Amour, 9.* Usine annexe. Prop., M. Favier, y demeurant. Entr., MM. Nauche, cours Gambetta, 56.  
*Cours Gambetta, 109.* Bâtiment industriel. Prop., Etablissements Lyonnais de carrosserie pour autos, y demeurant. Entr., MM. Tauty, rue Tronchet, 9.  
*Chemin Feuillat, 44.* Hangar. Prop., MM. Minisieux et Blain, y demeurant.  
*Rue Garibaldi, 42.* Exhaussement d'un immeuble. Prop., M. Linderberger, rue Bugeaud, 13. Arch., M. Garcin, rue Tronchet, 9.  
*Rue Curie, 11.* Bâtiment. Prop., M. Didier, rue Charles-Lyonnet, 45.  
*Rue Bellecombe, angle rue Riboud.* Bâtiment industriel. Prop., M. Trux-Mistral, y demeurant. Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 3.  
*Chemin des Pins, 45.* Maison. Prop., M. Ludt, quai Gailleton, 6. Arch., M. Denard, cours de la Liberté, 61.  
*Chemin Croix-Morlon au chemin de l'Asile.* Maison. Prop., M. Botton, rue Bancel, 20. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.  
*Chemin Combe-Blanche, 17.* Bureaux. Prop., M. Faure, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.  
*Rue Victorien-Sardou, angle impasse Horand.* Manufacture. Prop., Les successeurs de Papin, Picard et C<sup>ie</sup>, cours Gambetta, 86. MM. Haour frères, cours de la Liberté, 9.

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION

- Rhône.** — 25 mars. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Travaux divers à forfait. 1<sup>o</sup> Construction d'un manège. Non adjugé. — 2<sup>o</sup> Construction d'un manège aux projectiles I. Soumissionnaires : MM. Mary, 91.000 fr. Bonhomme, 93.000 fr. — Adjud., M. Euler et Goy, 293, cours Lafayette, à Lyon, au prix forfaitaire de 77.000 fr. (magasin I).  
**Allier.** — 20 mars. — *Mairie de Vichy.* — Construction d'une école maternelle rue d'Alsace. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 22.073 fr. 58. Adjud., M. Talon, à Vichy, prix du devis. — 2<sup>o</sup> lot. Charpente. Montant, 2.924 fr. 90. Adjud., M. Bouculat, à Vichy, prix du devis. — 3<sup>o</sup> lot. Couverture. Montant, 4.244 fr. 85. Adjud., M. Cerclier, à Vichy, 24 p. 100 de rabais. — 4<sup>o</sup> lot. Plomberie, zinc. Montant, 5.033 fr. 70. Adjud., M. Cerclier, 24 p. 100 de rabais. — 5<sup>o</sup> lot. Menuiserie. Montant, 8.029 fr. 90. Aucun soumissionnaire. 6<sup>o</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 6.771 fr. 40. Adjud., M. Corre Léon, à Vichy, 18 p. 100 de rabais. — 7<sup>o</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 8.943 fr. 40. Adjud., Société des plâtriers-peintres de Moulins, 5 p. 100 de rabais.

**Alpes-Maritimes.** — 16 mars. — *Mairie de Nice.* — Travaux complémentaires à exécuter pour l'achèvement du lycée de jeunes filles. Montant, 26.000 fr. Soumissionnaires : MM. Sciarra et Loue, prix du devis. MM. F. Figliera, 1 p. 100. — A. Grand, 1 p. 100. — P. Pellegrino, 4 p. 100. — Jacques Romagnan fils, 4 p. 100. — Adjud., M. Ignace Ricci, 13, rue Smolett, à Nice, 5 p. 100 de rabais.

**Alpes-Maritimes.** — 16 mars. — *Mairie de Nice.* — Travaux accessoires divers à exécuter au lycée de garçons. — 7<sup>o</sup> lot. Parquets sur bitume. Montant, 98.020 fr. Soumissionnaire : M. J.-B. Andreis, prix du devis. Adjud., M. Dominique Michel, place Arson, à Nice, 2 p. 100 de rabais. — 8<sup>o</sup> lot. Persiennes en fer. Montant, 9.400 fr. Soumissionnaires : Société Gutenberg de Bordeaux, 18 p. 100. — M. Icart, 25 p. 100. — Adjud., M. A. Berthoux, 32, rue Reine-Jeanne, à Nice, 40 p. 100 de rabais. — 9<sup>o</sup> lot. Revêtements en grès ou en céramique et en mosaïque de céramique. Montant, 36.980 fr. Non adjugé.

**Doubs.** — 20 mars. — *Hôpital Saint-Jacques.* — Aménagement d'un service de consultation. — 1<sup>er</sup> lot. Démolitions, fouilles, terrassement, maçonnerie, ciment armé, serrurerie, charpente, fontainerie, plomberie. Montant, 11.008 fr. 59. Non adjugé. — 2<sup>o</sup> lot. Crépissage, plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 4.407 fr. 70. Adjud., M. Jules Desservy, 21, rue de la République, à Besançon, 24 p. 100 de rabais. — 3<sup>o</sup> lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 3.258 fr. 33. Adjud., M. Edouard Heitz, à la Butte-Besançon, 15 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 21 mars. — *Mairie de Valence.* — Service du génie. Construction d'une écurie dock. Soumissionnaires : MM. Georges, 126.000 fr. — Para, 125.000 fr. — Mary, 124.000 fr. — Bonhomme, 123.950 fr. — Balmin, 120.000 fr. — Vellas, 119.800 fr. — Brot, 112.500 fr. — Jaillon et Cie, 112.500 fr. — Collion, 111.000 fr. — Société ouvrière de la Mouche-Lyon, 109.999 fr. — Adjud., MM. Secrétant et Pelisson, 303, rue Duguesclin, à Lyon, au prix forfaitaire de 108.500 fr.

**Haute-Savoie.** — 21 mars. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-Genevois.* — Juvigny. Transformation de la maison d'école. Montant, 12.378 fr. 18. Soumissionnaires : MM. A. Amondruz, 1 p. 100. — J. Janin, 1 p. 100. — J. Briffod, 7 p. 100. — A. Baud, 9 p. 100. — Adjud., M. Alexandre Briffod, à Cranves-Sales, 12 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 9 mars. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Montant, 2.650 fr. Aucun soumissionnaire. — 2<sup>o</sup> lot. Montant, 2.600 fr. Adjud., M. Henri Belli, à Villard-Saint-Sauveur, 5 p. 100 de rabais. — 3<sup>o</sup> lot. Montant, 2.000 fr. Adjud., M. Fernand Dalloz, à Etival, 6 p. 100 de rabais. — 4<sup>o</sup> lot. Montant, 4.450 fr. Adjud., M. Charles Chevassus, à Saint-Laurent, 8 p. 100 de rabais. — 5<sup>o</sup> lot. Montant, 3.250 fr. Adjud., M. Charles-Eugène Chevassus, à Leschères, prix du devis.

**Jura.** — 9 mars. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Lavans. Etablissement de buses en ciment. Montant, 3.150 fr. Adjud., M. Dalloz, à Etival, 12 p. 100 de rabais. — 2<sup>o</sup> lot. Chaux-des-Près. Construction d'une citerne, etc. Montant, 3.500 fr. Adjud., M. Chevassus, à Saint-Laurent, 3 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 23 mars. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Morbier. Amélioration radicale du captage de la source de l'Affaytiou. Construction d'un réservoir de 1.200 mètres cubes et amélioration de la conduite actuelle en amont et en aval de ce réservoir. — 1<sup>er</sup> lot. Captage, dérivation des eaux, conduite de distribution, bornes-fontaines, conduites de vidange, etc. Montant, 28.000 fr. Soumissionnaires : MM. Picard, 5 p. 100. — Patricot, 9 p. 100. — Adjud., M. E. Lagé, à Poligny, 11 p. 100 de rabais. — 2<sup>o</sup> lot. Construction du réservoir en ciment armé, fourniture et pose des accessoires. Prix forfaitaire d'estimation, 30.000 fr. Le projet de chaque spécialiste est soumis au Conseil des bâtiments civils.

**Loire.** — 21 mars. — *Mairie de Roanne.* — Construction d'un égout. Montant, 31.000 fr. Soumissionnaires : MM. Lagaye, 2 p. 100. — Rix, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Bonnardel, à Roanne, prix du devis.

**Loire.** — 23 mars. — *Préfecture.* — Entretien des chemins de grande communication de l'arrondissement de Saint-Etienne du 1<sup>er</sup> janvier 1912 au 31 décembre 1917. Montants annuels. — 1<sup>er</sup> lot. N<sup>o</sup> 7 bis, de la Loire au Rhône : entre la route nationale n<sup>o</sup> 82, à Ratarieux, et le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 11 bis, à la Talaudière, sur 6.790 mètres. Montant, 3.000 fr. Adjud., M. Vallon, à Sorbiers, prix du devis. — 2<sup>o</sup> lot. Même chemin : entre le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 11 bis, à la Talaudière et la route nationale n<sup>o</sup> 88, à Saint-Chamond, sur 6.376 mètres. Montant, 3.500 fr. Adjud., M. Vallon, à Sorbiers, prix du devis. — 3<sup>o</sup> lot. Même chemin : entre la route nationale n<sup>o</sup> 88 bis, à la Bachasse et le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 7 bis (annexe), à They, sur 10.454 mètres. Montant, 3.500 fr. Soumissionnaire : M. Milamant, 5 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 4<sup>o</sup> lot. Même chemin : entre l'origine de l'embranchement, près du hameau de They et un point situé à 12 mètres au delà du pont suspendu sur le bras du Rhône, sur 24.765 m. Montant, 4.700 fr. Soumissionnaire : M. Milamant, 5 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 5<sup>o</sup> lot. N<sup>o</sup> 9 bis, du Puy au Rhône : entre le Tracol et la borne 26 k., aux Jacquards, sur 26.000 mètres. Montant, 4.000 fr. Soumissionnaires : M. Poncet, prix du devis. — MM. Grangette, 1 p. 100. — Chambefort, 1 p. 100. — Adjud., M. Ducluseau et Quiblier, à Saint-Sauveur-en-Rue, 11 p. 100 de rabais. — 6<sup>o</sup> lot. N<sup>o</sup> 9 bis, du Puy au Rhône : entre la borne 26 k., aux Jacquards, et la route nationale n<sup>o</sup> 86, à Saint-Pierre-de-Boeuf, sur 8.156 mètres. Montant, 2.400 fr. Soumissionnaires : MM. Aubin, 20 p. 100. — Grangette, 12 p. 100. — Robert, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Léon Vassel, à Chavanay, 3 p. 100 de rabais. — 7<sup>o</sup> lot. N<sup>o</sup> 11 bis, de Saint-Etienne à Saint-Symphorien-sur-Coise : entre la route nationale n<sup>o</sup> 88 et la limite de l'arrondissement, sur 17.560 mètres. Montant, 9.500 fr. Adjud., M. Vallon, à Sorbiers, prix du devis. — 8<sup>o</sup> lot. Entretien du pont suspendu de Chavanay. Soumissionnaires : M. Grangette, 6 p. 100 d'augmentation. —

MM. Grenier-frères, prix du devis. — M. Flachier, 1 p. 100. — Adjud., M. Verchère, à Charlieu, 2 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 24 mars. — *Mairie de Saint-Bonnet-le-Courreau.* — Construction d'une école de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 15 114 fr. 74. Adjud., M. Perrin, à Firminy, 5 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 2 504 fr. 78. Non adjugé. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et parquets. Montant, 3 447 fr. 72. Adjud., M. Pycelon, à Baisset-les-Monts, 2 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2 387 fr. 71. Non adjugé. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 1 796 fr. 43. Adjud., M. Laffay, à Boën, 1 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 17 mars. — *Mairie de Vinzelles.* — Construction de chemins vicinaux ordinaires. Montant, 5 700 fr. Soumissionnaires : MM. Beyssac, 8 p. 100. — Sangouard, 2 p. 100. — Adjud., M. Allary, à Saint-Christophe-la-Montagne (Rhône), 4 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 22 mars. — *Sous-préfecture d'Autun.* — Chemin d'intérêt commun n° 20, d'Autun à Blanzay. Rectification dans la traversée du faubourg Saint-Blaise, sur 496 mètres. Montant, 11 000 fr. Adjud., M. Pierre Charbonnet, à Epinac, 4 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 17 mars. — *Mairie d'Orange.* — Fournitures de matériaux nécessaires à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires de la commune d'Orange pendant les années 1912 à 1916 inclus. Montant, 4 000 fr. Soumissionnaires : MM. P. Chambon, 2 p. 100. — M. Lassaie, 8 p. 100. — L. Thon, 8 p. 100. — Adjud., M. Augustin Tracussel, à Orange, 9 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Samedi 13 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 1, de Lyon à Saint-Trivier. Construction sur 108 mètres à Caluire-et-Cuire. Montant, 6 000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemins de grandes communications n°s 2 et 13 bis. Entretien pendant les années 1912 à 1914, sur le canton de Mornant. Montant, 39 826 fr. 35. A valoir, 7 173 fr. 65. Total, 47 000 fr. Cautionnement, 450 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 29, de la Guillotière à Crémieu. Construction d'un égout sur 196 mètres. Montant, 9 500 fr. Cautionnement, 300 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 29, de la Guillotière à Crémieu. Elargissement. Montant, 3 400 fr. Cautionnement, 110 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 1, de Vaise à Neuville, Elargissement. Montant, 4 800 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa par l'agent voyer en chef huit jours avant l'adjudication. — Les soumissions devront être déposées et parvenir sous pli recommandé avant le 14 avril, à 5 h. 1/2 du soir. — Renseignements à la préfecture.

**Rhône.** — Jeudi 25 avril, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour l'installation d'un chauffage à vapeur au musée Guimet et au Muséum d'histoire naturelle. Montant, 32 500 fr. Cautionnement, 2 000 fr. — Les pièces et soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, le 25 avril, à 5 heures du soir. — Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon, et chez M. Tony Blein, architecte, 74, cours de la Liberté, à Lyon.

**Rhône.** — Mardi 23 avril, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture des candélabres et des lanternes nécessaires pour l'éclairage public pendant cinq années, du 1<sup>er</sup> juillet 1912 au 30 juin 1917. — 1<sup>er</sup> lot. Fourniture de candélabres. Montant, 3 000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Fournitures de lanternes. Montant, 2 000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements aux bureaux des Renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon.

**Rhône.** — Mardi 30 avril, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition d'un immeuble communal, rue Louise, 27, à Montchat. Mise à prix, 1000 fr. — Les plans et cahier des charges, relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit, sont déposés à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Allier.** — Lundi 8 avril, 1 h. — *Mairie de Mercy.* — Clôture du cimetière de la commune. Montant, 5 500 fr. Cautionnement, 250 fr. — Les soumissions devront être déposées le 7 avril, au plus tard, à la mairie. — Renseignements à la mairie.

**Allier.** — Dimanche 14 avril, 2 h. — *Mairie de Monétay-sur-Loire.* — Construction d'un bureau de facteur receveur des postes. Montant, 9 900 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Alpes-Maritimes.** — Samedi 13 avril, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Travaux de revêtements en grès ou en mosaïque de céramique à exécuter au Lycée de garçons. Montant, 36 980 fr. Cautionnement, 1 250 fr. — Renseignements à la mairie.

**Ardèche.** — Dimanche 21 avril, 11 h. — *Mairie de Désaignes.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 8 171 fr. 89. Cautionnement, 450 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'auteur du projet.

**Côte-d'Or.** — Demandes avant le 23 avril, 3 h. — *Préfecture.* — Adjudication restreinte. Rivière de Saône. Remplacement des ponts sur les dérivations d'Apremont et d'Heuilley : 1<sup>er</sup> Démolition des tabliers actuels des ponts suspendus des dérivations d'Apremont et d'Heuilley et des couronnements des murs en retour ; 2<sup>e</sup> exhaussement des culées, des murs en retour et des chemins et rampes d'accès ; 3<sup>e</sup> Reconstruction des deux ponts en béton armé, comprenant la fourniture, la façon et la mise en œuvre du béton armé, la confection de la chaussée sur le pont, la pose et la peinture des gardes-corps métalliques. Montant, 54 803 fr. 80. A valoir, 1 196 fr. 20. Total, 56 000 fr. Cautionnement provisoire, 800 fr., définitif, 1 600 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Sade, ingénieur ordinaire, 5, place de l'Obélisque, à Chalon-sur-Saône, ou au Ministère des Travaux publics (service intérieur), boulevard Saint-Germain, 244, à Paris.

**Côte-d'Or.** — Samedi 27 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Rivière de Saône. Remplacement de la travée suspendue du pont de Lamarche par un tablier métallique. Montant, 10 413 fr. 78. A valoir, 1 086 fr. Total, 11 500 fr. Cautionnement provisoire, 175 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Armand, ingénieur en chef, 9, rue Grôlée, à Lyon. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture et de M. Sade, ingénieur, place de l'Obélisque, 5, à Chalon-sur-Saône.

**Drôme.** — Dimanche 21 avril, 2 h. — *Mairie de Lus-la-Croix-Haute.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1. Restauration de la chaussée d'empierrement entre le chemin vicinal ordinaire n° 5 et les rochers du Collet, sur 950 m. Montant, 3 000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer cantonal de Châtillon-en-Diois. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal.

**Gers.** — Samedi 20 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Commune de Caillavet. Chemin vicinal ordinaire n° 5, dit du Moulin de Laus. Reconstruction du pont du Miqueou sur la rivière de l'Osse. — 2<sup>e</sup> lot. Tablier en béton armé. Travaux à l'entreprise, 2 477 fr. 30. Somme à valoir, 227 fr. 70. Total, 2 700 fr. Cautionnement, 80 fr. — Les entrepreneurs qui désireraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis et cahiers des charges, bordereaux des prix et estimation des dépenses dans les bureaux de la préfecture, tous les jours, ceux fériés exceptés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

**Hautes-Alpes.** — Jeudi 18 avril. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Fourniture de barres d'acier à livrer dans la place de Briançon. — Lot unique. 7 250 kilos environ de barres rondes en acier doux de 8 millim. de diamètre de différentes longueurs et de 5 150 kilos environ de barres rondes en acier doux de 6 millim. de diamètre et de différentes longueurs. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies avant le 8 avril 1912. — Renseignements à la Chefferie du génie, à Briançon, caserne B, rue de la Caserne.

**Hautes-Alpes.** — Samedi 13 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 94. Construction d'un pont métallique de 6 mètres de portée sur le cassis de Pescallon, au point kilométrique 91,951 (entre Chorges et Savines). Montant, 11 200 fr. Cautionnement, 340 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Martin, ingénieur ordinaire, à Embrun.

**Haute-Loire.** — Dimanche 14 avril, 10 h. — *Mairie de Coubon.* — Adduction d'eau potable au bourg de Coubon. Montant, 5 800 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie et à la préfecture.

**Haute-Loire.** — Dimanche 14 avril, 9 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Pierre-Eynac.* — Construction d'écoles mixtes à la Mouleyre et à Tournecol. — 1<sup>er</sup> lot. Ecole de Mouleyre. Montant, 11 453 fr. 68. Cautionnement, 600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ecole de Tournecol. Montant, 11 614 fr. 07. Cautionnement, 400 fr. — Visa par M. Roux, architecte, auteur des projets, 6, faubourg Saint-Jean, Le Puy. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Loire.** — Jeudi 25 avril, 10 h. — *Mairie de Sainte-Florine.* — Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 104 140 fr. Cautionnement, 2 800 fr. — Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. l'ingénieur des ponts et chaussées, à Brioude.

**Haute-Savoie.** — Mardi 16 avril, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — 1<sup>er</sup> lot. Chevenoz. Réparations à l'église. Montant, 4 859 fr. Cautionnement, 255 fr. 50. Auteur du projet, M. Grivel, architecte à Evian. — 2<sup>e</sup> lot. Chens. Aménagement d'un bureau de poste. Montant, 5 497 fr. 75. Cautionnement, 260 fr. Auteur du projet, M. Duret, architecte à Messery. — 3<sup>e</sup> lot. Lugrin. Réparations diverses au groupe scolaire (ancien local de la poste). Montant, 1 919 fr. 70. Cautionnement, 80 fr. Auteurs du projet, MM. Moynat et Monicot, architectes à Thonon. — 4<sup>e</sup> lot. Lugrin. Agrandissement du cimetière communal. Montant, 2 000 fr. Cautionnement, 70 fr. Auteur du projet, M. Veillet, architecte, à Evian. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Isère.** — Dimanche 14 avril, 11 h. — *Mairie de Saint-Just-de-Claix.* — Construction d'une école de garçons et d'une mairie. Montant, 30 000 fr. Cautionnement, 2 000 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Chatrousse, architecte départemental, directeur des travaux.

**Isère.** — Mardi 16 avril, 9 h. 1/2. — *Mairie de Beauvoir-en-Royans.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Beauvoir à Presles. Construction entre le village de Beauvoir et le chemin rural du Chamois, sur 3 072 mètres. Montant, 22 600 fr. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'ingénieur voyer d'arrondissement de Saint-Marcellin. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. l'agent voyer de Canton, à Pont-en-Royans.

**Jura.** — Samedi 13 avril, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — 1<sup>er</sup> lot. Septmoncel. Chemin vicinal ordinaire n° 5, dit du Frêne. Consolidation et assainissement au lieu dit « Sous le Frêne », sur 100 mètres. Montant, 4 400 fr. Cautionnement, 146 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Viry. Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Viry à Belleudoux. Rectification entre le chemin de grande communication n° 25 et la limite territoriale de Belleudoux, sur 2 784 mètres. Montant, 65 618 fr. 55. A valoir, 4 081 fr. 45. Total, 69 700 fr. Cautionnement, 2 200 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — Dimanche 14 avril, 10 h. — *Mairie de la Talaudière.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, ciment et serrurerie. Montant, 5 053 fr. 87. Cautionnement, 400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, charpente en bois, etc. Montant, 1 723 fr. 95. Cautionnement, 150 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture et plomberie. Montant, 3 304 fr. Cautionnement, 250 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 1 908 fr. 30. Caut., 15 fr. — Rens. à la mairie.

**Puy-de-Dôme.** — Jeudi 11 avril, 2 h. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Saint-Germain-l'Herm. Construction d'une école de filles. Mont., 42 159 fr. 44. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 14 avril, 2 h. — *Mairie de Brandon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 9. Construction entre la limite de Clermam et le chemin d'intérêt commun n° 113. Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 450 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Mathieu, agent voyer d'arrondissement, à Mâcon. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Vendredi 19 avril, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Coenoves. Travaux de canalisation pour adduction d'eau potable. Montant, 1.775 fr. A valoir, 376 fr. Total, 4.150 fr. Cautionnement, 190 fr. Frais, 145 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. A. Lesne, architecte, 19, boulevard de la République, à Chalon-sur-Saône. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône et Loire.** — Samedi 4 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 6, de Paris à Chambéry. Réfection de chaussée pavée entre 0 k. 440 et 1 k. 311, sur 871 mètres (traverse de Chagny). Montant, 70.839 fr. 10. A valoir, 7.160 fr. 90. Total, 78.000 fr. Cautionnement, 2.400 fr. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture et de M. Thierry, ingénieur à Chalon.

**Savoie.** — Samedi 20 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux d'alimentation en eau potable. Alimentation en eau potable de divers hameaux de la commune d'Aprémont. Projet dressé par M. Sylvestre, ingénieur à Montmélian. Montant des travaux détaillés au devis, 34.805 fr. 60. Somme à valoir pour imprévus et terrains, 1.255 fr. 42. Honoraires de l'architecte, 1.740 fr. 28. Total, 37.772 fr. Montant du cautionnement, 1.000 fr. Frais approximatifs d'adjudication, 650 fr. — On pourra prendre connaissance des pièces du projet à la préfecture (2<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau).

**Var.** — Lundi 8 avril, 10 h. — *Mairie de Flassans.* — Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 33.500 fr. 93. A valoir, 13.499 fr. 07. Total, 52.000 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — Visa, par M. Verlaque, ingénieur des ponts et chaussées, à Brignoles, cinq jours au moins avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie et chez l'ingénieur.

**Var.** — Mercredi 10 avril, 10 h. — *Toulon.* — Construction d'un hangar servant au magasinage des chaux et ciments. Montant, 38.500 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — Voir le cahier des charges à Toulon, ainsi qu'à Paris, au Ministère de la marine.

**Var.** — Mercredi 10 avril, 10 h. — *Port de Toulon.* — Entretien des établissements de la marine et travaux divers, pendant trois ans. Montant, 450.000 fr. Cautionnement, 10.000 fr. — Renseignements à Toulon, à la Direction des travaux hydrauliques (bureau des marchés).

**Var.** — Mercredi 10 avril, 10 h. — *Port de Toulon.* — 1<sup>er</sup> lot. Fourniture de 25.000 tonnes de chaux hydraulique. Cautionnement provisoire, 10.000 fr., définitif, 20.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Fourniture de 2.500 tonnes de ciment. Cautionnement provisoire, 3.000 fr., définitif, 6.000 fr. Durée du marché : trois ans. — Renseignements au port de Toulon ainsi qu'à Paris, au Ministère de la marine.

**CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE**

**Excursion en automobile dans les Alpines**  
(Saint Rémy, Les Baux, Montmajour)

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. a organisé un service d'auto-cars pour cette merveilleuse excursion dans une des belles parties de la Provence, que recommande l'intérêt exceptionnel de ses antiquités romaines et du moyen âge.

Cette excursion, qui aura lieu tous les jours, du 31 mars au 31 mai 1912, emprunte l'itinéraire suivant :

Avignon (départ de la gare à 8 heures du matin), Tarascon, Arles, Les Baux, Saint-Rémy, Maillane, Avignon (retour à 6 h. 30 du soir).

Durée du trajet, 10 h. 30, y compris le temps nécessaire pour le déjeuner et la visite des localités.

**SPECTACLES**

**GRAND-THÉÂTRE** Mardi 2, *Thaïs.* — Jeudi 4, *Marie Magdeleine.*

**CÉLESTINS** La saison d'opérette va débiter samedi, 6 avril, par le *Voyage de Suzette.*

**HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT** Tous les soirs à 8 heures, concert; à 9 heures, *Bichon chéri*, désopilant vaudeville. Jeudis et dimanches, matinée à prix réduits.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôleée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

**SALON DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS**, Palais Municipal, quai de Bondy, ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures. Les lundis et vendredis à partir de 10 heures. — Entrée : le vendredi, 2 fr. 10; les autres jours, 60 centimes.

*L'Imprimeur-Gérant: A. REY.*

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue de la République — 61211

**CHARLES BRAUNSTEIN**

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail — LYON —

**CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)**

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION  
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

**VICTOR DUPRÉ**

Rue Tranchet, 69, LYON

**FABRIQUE D'ABAT-JOUR**

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

**VENTE DE STORES**

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

**ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE**

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville. 29

**Fournisseurs de la Construction**

**Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 36 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, plâtres, chaux, ciments, tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises, Appareils sanitaires

**Peinture & Plâtrerie**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments, Ardoises, Appareils sanitaires

**Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

**Granits**

**ARCHITECTES, ENTREPRENEURS**, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C<sup>o</sup>, 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

**Céramique**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants Jean Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, plâtres, Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises, Appareils sanitaires.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADIS  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés  
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

## COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot  
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.  
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT  
TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

**L. DROGOZ**, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

## LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris  
Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Cousson, Wathman) d'après calques  
l'encre de Chine.

Ancienne Maison **ACHARD** Ch. COULON, Directeur  
3, Rue Fénelon, LYON Téléph. 37.72

## ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

## Chauffage Central AU GAZ

### CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique  
de l'Industrie du Gaz en France  
(Congrès du Gaz, Paris 1910)

Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

## J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone : 25.51  
25.52

Maison à PARIS

J. PAUTET, Ing<sup>r</sup>

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.76

Renseignements  
et

Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

## Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émail malléable  
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE  
LAVABLE, DURABLE  
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,  
cuisines, W.-C., vestibules,  
salles machines, cabines na-  
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS  
Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.  
FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-  
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,  
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et  
Militaires, C<sup>ie</sup> Transatlantiques, Banques, etc.  
100.000 Installations en France

HORS CONCOURS  
5 GRANDS PRIX  
28 MÉDAILLES OR

26 Années de Références  
Envoi de Catalogues franco sur demande  
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17  
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

## AU CHINOIS 11, rue Centrale LYON

Maison recommandée par son bon marché

### PAPIERS PEINTS IMITATION VITRAUX

Collections d'Echantillons sur demande

## IMPRIMERIE A. REY

Travaux commerciaux et administratifs  
AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON